

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 septembre 2025

Délibération n°20250925_02

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ECONOMIE : avenant convention EPF – Mairie d'AIGRE (portage foncier commercial)

Le jeudi 25 septembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/09/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ORADOUR.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – PERCHE Marie-Annick - MAINGUET Martine BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – VERGNAUD David - LACROIX Aurélie - SOURY Christine – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – JÉRÔME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DE LUSTAC J-M

4-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Ch

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph

7-HENTRY Jimmy pouvoir à PERCHE Marie-Annick

8-DANEDE Laurent pouvoir à CAILLAUD Nadia

9-BOUCHET Éric pouvoir à SOURY Christine

10-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier

11-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – FLAUD Yves ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : avenant convention EPF – Mairie d'AIGRE (portage foncier commercial)

Vu la délibération n°20181220_04AR approuvant les termes et la signature de la convention cadre entre la Communauté de communes Cœur de Charente et l'établissement public foncier régional Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'article L 321-1 du Code de l'urbanisme précisant les compétences des établissements publics fonciers (EPF) ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle à l'assemblée les missions assurées par l'établissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine. Il précise en outre que, la convention cadre signée en 2019 par la Communauté de communes Cœur de Charente avec l'EPF étant désormais caduque, il convient de délibérer pour permettre la signature des conventions tripartites, dites opérationnelles.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une convention opérationnelle pour le portage foncier de l'ensemble immobilier du restaurant La Cagouille à Villejésus (AIGRE) a été antérieurement signée entre la Communauté de communes, la commune d'Aigre et l'EPF. Afin de prolonger les effets de cette convention jusqu'au 30/06/2027, il convient de signer un avenant n°1 de prolongation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant précité, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

